

<i>Nom de la police</i> 2026 Tir à l'arc Canada - Processus de sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc recourbé		
<i>Date d'approbation</i> 16 mai 2025	<i>Date d'activation</i> 21 mai 2025	<i>Mise à jour :</i> S/O
<i>Cycle de révision</i> Écrit par : Gestionnaire de haute performance Révisé par : L'entraîneur national désigné, le responsable de la performance de l'équipe nationale, le groupe consultatif technique sur l'arc recourbé. Révisé par : Gestionnaire de haute performance : Approuvé par : Conseil d'administration de Tir à l'arc Canada		<i>Lien vers</i> • Ouvrir WAREOS • Championnats nationaux de Tir à l'Arc Canada • Calendrier des événements de Tir à l'arc Canada • Calendrier des événements mondiaux de tir à l'arc • Frais de programme annuel de Tir à l'arc Canada

1. Objet :

Le but de ce document est d'établir le processus et les critères qui seront utilisés par Tir à l'arc Canada pour sélectionner les athlètes qui feront partie de l'Équipe Nationale de Haute Performance en arc recourbé.

Tir à l'arc Canada vise à sélectionner et à former une équipe d'athlètes à haut potentiel qui démontrent les habiletés et/ou les qualités techniques, personnelles et de leadership requises pour réussir sur la scène internationale, soit à court terme en tant qu'athlète de haute performance établi ou en tant qu'athlète de la prochaine génération, avec le potentiel d'atteindre ce niveau de succès au cours des 5 à 8 prochaines années.

Les athlètes nommés à l'Équipe de haute performance seront les athlètes qui recevront le soutien direct de Tir à l'arc Canada, y compris, mais sans s'y limiter, l'accès au soutien au leadership et au soutien aux événements. Les athlètes qui ne sont pas nommés à l'Équipe de haute performance en arc recourbé 2026 peuvent tout de même être admissibles à la sélection pour les événements de 2026, s'ils satisfont aux critères énoncés dans les addenda spécifiques à l'événement publiés.

2. Administration

TAC reconnaît l'importance d'avoir une politique de sélection d'équipe claire et de communiquer les critères de sélection à tous les athlètes en temps opportun. TAC s'engage à mettre en œuvre cette politique de manière juste et appropriée.

Le document sur les critères de sélection a été élaboré par le personnel de TAC avec l'aide du groupe consultatif technique du programme avant d'être soumis au conseil d'administration de TAC. Les données appropriées sont prises en compte dans le plan stratégique, le plan opérationnel, le budget et les évaluations antérieures du Conseil des athlètes.

TAC peut modifier un document de critères de sélection publié si nécessaire, comme indiqué dans la section 10.

3. Conditions d'admissibilité

Tous les athlètes qui souhaitent être sélectionnés dans l'une ou l'autre équipe doivent :

- Être admissibles à concourir pour le Canada en vertu des règles d'admissibilité de la World Archery (WA) telles que décrites dans le Livre 1, chapitre 2, section 2.4.
- Détenir un passeport canadien valide qui n'expirera pas dans les 6 mois précédant un événement du calendrier mondial de tir à l'arc publié pour 2025. Le passeport valide doit être présenté à Tir à l'arc Canada au moment de l'acceptation de la sélection.
 - S'il s'agit d'un résident permanent, être en mesure de fournir et/ou de démontrer les délais et/ou la progression de l'obtention d'un passeport canadien valide.
- Être un membre en règle de Tir à l'arc Canada.
- Compléter la formation en ligne de l'Association canadienne des entraîneurs sur les sports sécuritaires lors de la sélection (doit être complétée tous les 3 ans).
- Signer et soumettre un formulaire de consentement conformément aux règles du Programme canadien pour la sécurité dans le sport (2025).
- Soumettre leur intention de sélection :
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSculkPDuWKRLb6pFOsoeVWzYMaEdswYcqL47Vt8zBk9Cpi2XQ/viewform?usp=sharing&ouid=101741649560890994413>
- Signer et soumettre un accord d'athlète de Tir à l'arc Canada pour l'année de compétition concernée, et se conformer à ses termes et conditions.
- Pour être nommés dans l'équipe de haute performance, les athlètes doivent être en mesure de réaliser des scores compétitifs à 70 m. Par conséquent, les athlètes admissibles seront limités aux catégories d'âge U18, U21 et 21+.
 - Les athlètes U18 peuvent être sélectionnés, mais doivent concourir à 70 m pour être sélectionnés.

4. Autorité décisionnelle

L'équipe de direction technique, composée de la gestionnaire de la haute performance (GHP), de l'entraîneur national désigné, du responsable de la performance de l'équipe nationale et du groupe consultatif technique de l'arc recourbé, est chargée de sélectionner les athlètes et le personnel qui participeront aux épreuves, conformément à la présente politique et à tout critère de sélection spécifique à l'épreuve qui a été publié.

5. Critères de sélection :

Lors des coupes du monde et de plusieurs événements de classement mondial, Tir à l'arc Canada peut, en moyenne, nommer jusqu'à (4) hommes et (4) femmes à l'arc recourbé pour participer à la compétition. La taille finale de l'Équipe nationale n'est pas liée et/ou déterminée par ces restrictions de capacité et de sexe, mais une taille maximale de 10 sera établie pour s'assurer que les athlètes de l'Équipe nationale ont tous un accès égal et équitable au soutien du leadership technique.

Tir à l'arc Canada se réserve le droit de sélectionner moins d'athlètes à l'équipe nationale que la taille maximale de l'équipe indiquée.

5.1.1 Sélection automatique - 2025-2026 Athlètes brevetés PAA

Les athlètes du recurbé olympique qui sont nommés et qui reçoivent un brevet du PAA 2025-2026 de Sport Canada pour le cycle des brevets identifié, seront automatiquement nommés à l'équipe nationale de haute performance du recurbé olympique 2026.

5.2.1 - Sélection non automatique : Attentes en matière de performances minimales

Si la taille maximale de l'équipe n'est pas atteinte et qu'il y a des athlètes non brevetés qui remplissent les conditions d'admissibilité décrites à la section 3, ils peuvent être sélectionnés s'ils démontrent leur capacité à être compétitifs sur la scène internationale.

Cela devrait être démontré par la capacité des athlètes à obtenir régulièrement les scores identifiés, qui seront désignées sous le nom d'attentes de performance minimale (APM) tout au long du présent addendum. Les performances minimales attendues seront désignées dans le présent document par l'abréviation APM - HP.

5.2.1.1 Période d'admissibilité et événements admissibles Événements pour les APM

MPE - Les scores de HP peuvent être obtenus à partir de n'importe laquelle des épreuves admissibles suivantes :

- Un événement de World Archery ou de World Archery America's World Ranking (y compris les Coupes du Monde et/ou les événements à inscription libre sanctionnés par le WRE).
- Championnats nationaux canadiens
- Coupe du Canada - Ouest et/ou Est
- Championnats provinciaux
- Un événement local enregistré de Tir à l'arc Canada 720 (l'événement **doit** apparaître dans le calendrier de Tir à l'arc Canada : <https://archerycanada.ca/tournaments/>)
- Un événement enregistré par une association membre de la World Archery (l'événement **doit** apparaître dans le calendrier de la World Archery : <https://www.worldarchery.sport/events/calendar>)
 - I.E. USA Archery USAT

Si un athlète prévoit de participer à un événement dont il n'est pas sûr qu'il puisse être pris en considération, les informations relatives à cet événement doivent être communiquées à la gestionnaire de la haute performance, kcawley@archerycanada.ca, pour approbation.

Les athlètes souhaitant être sélectionnés pour l'équipe olympique de haute performance en arc recurbé doivent satisfaire aux critères de sélection, énoncés ci-dessous au point 5.2.2, entre le 1^{er} avril 2025 et le 30 septembre 2025.

Pour la nomination dans l'équipe nationale olympique de haute performance en arc recurbé, les critères suivants doivent être remplis :

5.2.2 APM - HP

Équipe(s) nationale(s) de haute performance en arc recurbé 2026

- Atteindre les scores APM-HP suivants, basés sur le score minimum de qualification de la World Archery publié précédemment pour l'admissibilité à la Coupe du monde, au cours de la période d'admissibilité indiquée.
- Les 5 scores ne peuvent pas être obtenus lors du même événement ou à un seul endroit, par exemple tous les scores du club d'origine de l'athlète. Au moins 3 scores doivent provenir de lieux et de niveaux d'événement différents.
 - b. Les niveaux d'événement indiquent le niveau de compétition total de l'événement, qui peut aller d'une compétition contre d'autres membres du club à des concurrents internationaux. Les niveaux, tels qu'ils sont définis par le multiplicateur des effectifs dans le processus de classement national, sont les suivants :
 - Jeux olympiques ou paralympiques
 - Championnats du monde, Jeux olympiques de la jeunesse ou finale de la Coupe du monde
 - Jeux multisports (Jeux panaméricains), coupes du monde ou épreuves de qualification
 - Épreuves continentales ou autres épreuves de classement mondial
 - Championnats nationaux, Coupes du Canada et/ou USAT
 - Championnats provinciaux

5.2.2.1 - Exemple de score admissible :

L'athlète A peut soumettre ses résultats, avec la composition suivante

- 3 scores d'un 720 inscrit - Épreuve de niveau club
- 1 score des championnats provinciaux - épreuve de niveau provincial
- 1 score d'une épreuve de la Coupe du Canada - niveau national

Mais les personnes suivantes ne sont pas admissibles :

- 4 scores d'un 720 inscrit - épreuve de niveau club
- 1 score des championnats provinciaux - épreuve de niveau provincial

L'athlète a besoin d'un score obtenu lors d'un événement de niveau national, tel que les Championnats canadiens ou l'USAT.

Graphique 1 : MPE - Notes de HP

Attentes en matière de performances minimales (APM - HP)		
Catégorie	Score	# Nombre de scores nécessaires
Arc recourbé – hommes	640+	5
Arc recourbé – femmes	610+	5

Pour chaque athlète admissible figurant sur la liste de sélection des athlètes admissibles à la nomination, les scores APM seront collectés, puis la moyenne sera calculée afin d'obtenir le score total des points de sélection pour les APM.

5.2.3 Liste de classement national de Tir à l'arc Canada - Points de performance

Conformément à la section 5.2.2, les archers peuvent gagner des points de performance pour leur classement final lors des événements majeurs tout au long de la saison 2025. Les athlètes se verront attribuer des points de sélection en fonction de leur classement dans les deux premières places en Match Play au cours de la saison 2025.

Les points de performance seront ajoutés à la moyenne des cinq scores admissibles de l'athlète.

Pour le calcul des points de performance, veuillez vous référer aux critères et au processus de la liste de classement national 2025 pour le tir à l'arc sur cible, en cliquant sur le lien ci-dessous.

- Liste de classement national 2025 pour le tir à l'arc sur cible - Critères et processus : https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2025/02/FINAL_2025-Target-Archery-National-Ranking.pdf

5.2.4 Départage - Saison ASL et profil de la médaille d'or

S'il reste plus d'athlètes admissibles à la sélection que de places disponibles dans l'équipe, les sélections finales pour l'équipe nationale seront déterminées par :

- Valeur finale de l'ASL de l'athlète pour la saison 2025, en comparaison avec le potentiel de médailles internationales
 - Hommes :
 - Femmes :
- Évaluation du profil de la médaille d'or : les athlètes seront évalués à l'aide du profil de la médaille d'or (annexe A) pour déterminer la sélection finale. Le PMO met l'accent sur les compétences suivantes :
 - Préparation à la concurrence
 - Optimisation des gains de formation
 - Dynamique d'équipe - comprend le travail d'équipe, la communication, le leadership et la relation athlète-entraîneur.

L'évaluation sera effectuée par la direction technique lors d'événements internationaux et/ou nationaux tout au long de la saison 2025, tels que les Coupes du Canada.

Si un athlète atteint les scores APM-HP, mais n'a pas été évalué par rapport au profil de la médaille d'or, une possibilité d'évaluation (en personne ou virtuelle) peut être demandée afin d'assurer une évaluation juste et équitable.

5.4 Événements :

Les athlètes nommés et sélectionnés au sein de l'Équipe nationale de haute performance en arc recourbé seront les athlètes admissibles au soutien direct du leadership technique de Tir à l'arc Canada au cours de la saison de compétition déclarée. Ces athlètes seront priorisés pour la sélection aux événements clés identifiés dans la saison (dépendant du financement du programme 2026), à moins qu'il y ait des critères spécifiques à l'événement publiés pour la sélection de l'équipe.

Équipe(s) nationale(s) de haute performance en arc recourbé 2026

5.5 Taille de l'équipe

Tir à l'arc Canada sélectionnera et nommera jusqu'à un total de 10 athlètes au sein de l'Équipe nationale de haute performance en arc recourbé. Tir à l'arc Canada s'engage à sélectionner un nombre égal d'athlètes masculins et féminins pour le programme, mais pourrait sélectionner plus d'athlètes dans un sexe, s'il reste des places après les dates limites de sélection.

6. Annonce des dates limites de sélection des équipes

La sélection des athlètes au sein de l'équipe nationale de haute performance en arc recourbé sera assujettie à l'approbation des athlètes brevetés par Sport Canada. Comme le cycle des brevets s'étend jusqu'à la fin novembre de chaque année (voir les critères d'octroi des brevets ici), les athlètes doivent prévoir les délais suivants :

- 30 septembre - Clôture de la période d'admissibilité à la sélection
- 1^{er} - 31 octobre - Période d'évaluation des brevets et de la sélection non automatique des athlètes
- 1^{er} novembre - Notification de la nomination et/ou de la sélection des brevets
 - Tous les athlètes, sélectionnés ou non, seront avisés directement afin de s'assurer que la politique d'appel de Tir à l'arc Canada puisse être mise en place si nécessaire.
- 30 novembre - Achèvement de la formation requise et/ou des éléments requis par l'EN.
- 1^{er} décembre - Une annonce de l'équipe publique sera diffusée.

7. Renvoi/retrait de l'équipe

Une fois sélectionnés, les athlètes devront démontrer leur préparation continue, leur solidité et leurs capacités en rendant compte de leur entraînement continu par les voies indiquées. Tous les athlètes doivent maintenir une communication active avec l'équipe de direction technique, comme indiqué à la section 4, en ce qui concerne leur entraînement et leur préparation, sous peine de voir leur sélection annulée.

Un athlète qui doit être nommé au sein d'une équipe, tel que décrit dans cet addendum par Tir à l'Arc Canada, peut être retiré de la liste des candidats pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- Retrait volontaire. Les athlètes doivent soumettre une demande écrite par courriel à la Gestionnaire de la haute performance de Tir à l'arc Canada à kcawley@archerycanada.ca.
- Incapacité à maintenir des normes de formation élevées ;
- Blessure, maladie ou autres raisons médicales déterminées par le personnel médical désigné et en consultation avec le personnel médical des athlètes ;
- Violation du Code universel de conduite pour prévenir et traiter les mauvais traitements dans le sport (CCUMS) ou du Code de conduite de Tir à l'arc Canada (voir <https://archerycanada.ca/about-us/policies/>) ;
- Conduite préjudiciable à l'équipe et/ou à l'image de Tir à l'arc Canada ou du programme de l'équipe nationale ;
- Non-respect des règles antidopage ou des exigences de toute organisation antidopage ayant autorité sur l'athlète.

En cas de blessure ou de maladie, les personnes habilitées à prendre des décisions tiendront compte des recommandations médicales avant de prendre une décision finale. Les athlètes blessés ou malades peuvent être soumis à un test de preuve de préparation qui sera déterminé par le responsable de la haute performance en consultation avec l'entraîneur personnel de l'athlète. Ce test consistera en une performance contrôlée telle qu'une compétition ou un test ou essai observé. Ces athlètes ne voyageront pas avec l'équipe pour se rendre à l'événement sélectionné tant que cette exigence n'aura pas été satisfaite. S'il s'avère que l'athlète n'est pas prêt pour la compétition avant le départ pour l'événement, l'athlète sera exclu de la participation à l'événement et un remplaçant, le cas échéant, sera nommé à sa place.

Si l'on découvre qu'un athlète n'a pas déclaré une blessure ou une maladie, on peut lui demander de rentrer chez lui immédiatement et il peut être tenu responsable de toute pénalité et de tout autre coût associé à son retrait de la manifestation.

8. Modifications et circonstances imprévues

TAC peut apporter des modifications à cette politique de sélection si TAC détermine que cela est nécessaire pour mettre en œuvre l'objectif de performance de TAC tel qu'énoncé dans le présent document ou pour faciliter le processus de sélection de toute autre manière. Cependant, de telles modifications ne doivent pas, dans la mesure du possible et nonobstant toute circonstance imprévue ou exceptionnelle, changer les critères substantiels d'évaluation des athlètes en vue de la sélection, à moins qu'il ne soit possible de donner aux athlètes concernés un préavis suffisant pour leur permettre de se préparer à l'épreuve de sélection. Toute modification de la présente politique de sélection sera communiquée aux athlètes concernés le plus tôt possible par le biais des moyens de communication habituels de TAC.

Les documents de critères de sélection aux événements et l'admissibilité sont basés sur les règles et règlements de la World Archery tels que connus et compris présentement. Dans l'éventualité de changements apportés par la World Archery (WA) qui pourraient avoir un impact sur les critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada sera lié par ces changements. À ce moment-là, les règlements de la WA seront distribués immédiatement aux athlètes concernés et Tir à l'arc Canada révisera et modifiera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou aux nouvelles conditions.

En outre, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer le présent addendum de sélection tel qu'il est rédigé, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la (les) personne(s) ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans le document sur les critères de sélection, en consultation avec la (les) personne(s) ou le (les) comité(s) concerné(s) (le cas échéant), et conformément aux objectifs de performance énoncés et à la philosophie et à l'approche de la sélection telles qu'énoncées dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, TAC communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

Si un événement spécifié dans ce document de sélection est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Tir à l'arc Canada mettra à jour les procédures de sélection indiquées dans cet addendum, le cas échéant, dès que possible et communiquera toute modification à toutes les personnes touchées, et Équipe(s) nationale(s) de haute performance en arc recourbé 2026

publiera l'addendum modifié sur son site Web, avant l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement.

9. Recours

La Politique d'appels de Tir à l'Arc Canada guidera tous les appels reliés aux sélections d'équipes. La politique est affichée sur le Site Web de Tir à l'Arc Canada à <https://archerycanada.ca/aboutus/policies/>.

En cas de conflit d'interprétation entre les versions anglaise et française d'une sélection, la version anglaise prévaudra sur la version française.

10. Financement

Les athlètes doivent s'attendre à payer des frais de programme annuels. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'aperçu des frais de programme de l'équipe nationale, dont le lien figure ci-dessous.

https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2025/05/FINAL_V2_2026-National-Team-Program-Fee.pdf

Annexe A : Profil de la médaille d'or

Critère des PMO	Compétence	1	2	3	4
Préparation à la compétition	« Attaquer le tir » (Abandon du tir)	L'athlète attaque rarement le tir/	L'athlète attaque parfois le tir	L'athlète attaque souvent le tir	L'athlète attaque toujours le tir
	La réponse des athlètes aux défis (tels que la météo, le mental, etc.) Prise de décision tactique	L'athlète est rarement capable d'adapter ses tirs en fonction des contraintes/conditions pour maximiser les résultats.	L'athlète est parfois capable d'adapter ses tirs en fonction des contraintes/conditions afin de maximiser les résultats.	L'athlète est souvent capable d'adapter ses tirs en fonction des contraintes/conditions afin de maximiser les résultats.	L'athlète est toujours capable d'adapter ses tirs en fonction des contraintes/conditions afin de maximiser les résultats.
	Rondes 720 : Capacité des athlètes à rester concentrés et à exécuter les plans de performance (PP)	L'athlète reste rarement concentré pendant toute la durée de la ronde 720.	L'athlète reste parfois concentré pendant toute la durée de la ronde 720.	L'athlète reste souvent concentré pendant toute la durée de la ronde 720.	L'athlète reste toujours concentré pendant toute la durée de la ronde 720.
	Posture/alignement technique	L'athlète maintient rarement une technique et une posture appropriées	L'athlète maintient parfois une technique et une posture appropriées	L'athlète maintient souvent une technique et une posture appropriées	L'athlète maintient toujours une technique et une posture appropriées
Score total de préparation à la compétition des athlètes					/16
Critère des P'MO	Compétence	1	2	3	4
Optimisation des gains de formation	Résultats des tests de condition physique des athlètes/progression	L'athlète termine rarement les tests ou la progression vers les critères de référence.	L'athlète complète parfois les tests ou la progression vers les critères de référence.	L'athlète termine souvent les tests ou la progression vers les critères de référence.	L'athlète termine toujours les tests ou la progression vers les critères de référence.
	Capacité des athlètes à fixer des objectifs d'entraînement individuels	L'athlète fixe rarement des objectifs d'entraînement individuels	L'athlète fixe parfois des objectifs d'entraînement individuels	L'athlète fixe souvent des objectifs d'entraînement individuels	L'athlète fixe toujours des objectifs d'entraînement individuels
	Capacité de l'athlète à	Le sportif atteint	L'athlète atteint	L'athlète atteint	L'athlète atteint

	atteindre ou dépasser l'objectif d'entraînement individuel	rarement ses objectifs d'entraînement	parfois ses objectifs d'entraînement	souvent ses objectifs d'entraînement	toujours ses objectifs d'entraînement
	Adhésion des athlètes au programme d'entraînement prescrit	L'athlète adhère rarement au programme d'entraînement prescrit	L'athlète respecte parfois le programme d'entraînement prescrit	L'athlète respecte souvent le programme d'entraînement prescrit	L'athlète respecte toujours le programme d'entraînement prescrit
	Capacité de l'athlète à suivre un entraînement supplémentaire	L'athlète suit rarement une formation complémentaire	L'athlète suit parfois une formation complémentaire	L'athlète suit souvent une formation complémentaire	L'athlète suit toujours une formation complémentaire
Score total des gains d'entraînement des athlètes					/20
Critère des PMO	Compétence	1	2	3	4
	Évaluation du personnel et évaluation par les pairs				
Dynamique d'équipe	Travail d'équipe	L'athlète soutient rarement l'entraînement et les performances de ses coéquipiers.	L'athlète soutient parfois l'entraînement et les performances de ses coéquipiers.	L'athlète soutient souvent l'entraînement et les performances de ses coéquipiers.	L'athlète soutient toujours l'entraînement et les performances de ses coéquipiers.
	Communication	L'athlète communique rarement avec les responsables techniques ou les coéquipiers.	L'athlète communique parfois avec les responsables techniques ou les coéquipiers.	L'athlète communique souvent avec les responsables techniques ou les coéquipiers.	L'athlète communique toujours avec les responsables techniques ou les coéquipiers.
	Leadership	L'athlète fait rarement preuve d'initiative ou de désir d'être un leader de l'équipe.	L'athlète fait parfois preuve d'initiative ou de désir d'être un leader de l'équipe.	L'athlète fait souvent preuve d'initiative ou de désir d'être un leader de l'équipe.	L'athlète fait toujours preuve d'initiative ou de volonté d'être un leader de l'équipe.
	Relation athlète-entraîneur	La relation entre l'athlète et l'entraîneur est rarement compatible	La relation entre l'athlète et l'entraîneur est parfois compatible	La relation entre l'athlète et l'entraîneur est souvent compatible	La relation entre l'athlète et l'entraîneur est toujours compatible.

Athlètes Score total de dynamique d'équipe	/16
Athlètes Score total	/52